

Objectif 1 Restaurer puis maintenir les conditions écologiques favorables au fonctionnement des milieux dunaires herbacés

Description

Au sein du périmètre du site classé (interdiction de travail du sol avec des engins mécanisés):

- Pâturage de restauration: bovins pour piétiner les mousses et lichens et caprin pour brouter les ligneux, foin à prévoir, abreuvement dans les mares et/ou la Seille . Durée, charge et taille des parcs à définir en fonction des opportunités.

Acquisition de 2 pompes à museau la 1ère année. Pose de la clôture mobile à prévoir.

- Arrachage manuel invasives : tous les ans pour le Raisin d'Amérique et la Renouée du Japon; annelage en complément pour le Robinier.

- Ratissage par traction animale: tous les 2 ans en complément du pâturage; intervention par rotation; surface plus faible les années où un ratissage avec engin mécanisé est réalisé hors site classé.

- Déplacement de sentier: achat et pose en interne de clôture mobile et des panneaux pour informer du changement, tous les 3 ans (après disparition du stade de dune blanche); Afin de veiller à ne pas empêcher les visites la position et la taille des secteurs d'intervention seront à définir sur le site avec les membres du comité pilotage.

- Coupe de ligneux : avec débroussailluse

En dehors du périmètre du site classé :

- ratissage avec engin mécanisé (machine utilisée pour le nettoyage des plages)

- arrachage mécanique de ligneux (avec une pince montée sur une pelle mécanique)

Partenaire	commune, CEN Bourgogne	Maitrise d'ouvrage	CREN Rhône-Alpes
Maintien/restauration de l'état de conservation	restauration	ordre de priorité	maximale
Code espèce	aucune	Code habitat	2330
indicateurs d'évaluation de l'objectif	surfaces de dunes blanches et de dunes grises		
		modalités de réalisation (type de contrat)	ni agricole ni forestier
		Plan de financement	Etat, Europe (Feader si une collectivité assure le portage), Région Rhône-Alpes et Département de l'Ain ; taux variables.
		recommandations complémentaires	prévoir de communiquer sur l'expérimentation de rattissage mécanique

Calendrier et budget prévisionnels

Poste	Action	Maitrise d'oeuvre	Montants prévisionnels en € TTC										ID Element	Code PDRH
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
Travaux	pâturage	prestataire/technicien CREN	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	S5	A32303R et P
Travaux	arrachage manuel invasives	chantier école	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	S4	A32320P et R
Travaux	ratissage par traction animale	prestataire	1500	0	3000	0	1500	0	3000	0	1500	0	S6, S7	A32308P
Travaux	ratissage avec engin mécanisé	prestataire	5000	0	0	0	5000	0	0	0	5000	0	S1	A32308P
Travaux	déplacement de sentier	technicien CREN	0	1000	0	0	1000	0	0	1000	0	0	S2	A32324P
Travaux	coupe de ligneux	chantier école	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	S8, S9, S10	A32305R
Travaux	arrachage mécanique de ligneux	prestataire	3000	0	0	0	3000	0	0	0	3000	0	S3	A32301P

type de travaux	surface	périmètre/longueur	periode d'intervention
pâturage	8,5ha	2400 m	à définir
arrachage manuel invasives	4,2 ha	4200 m	automne
ratissage par traction animale	2 ha	4000 m	été
ratissage avec engin mécanisé	2800 m ²	400 m	automne
déplacement de sentier	2900 m ²	1200 m	automne
coupe de ligneux	7,4 ha	5000 m	automne
arrachage mécanique de ligneux	1200 m ²	150 m	été

Fiche – action n°24 - Niveau de priorité : 3

Objectif G4 / MF1 : Promouvoir des activités durables et des pratiques compatibles avec le maintien de la biodiversité / Préserver, gérer et si nécessaire, restaurer les habitats naturels forestiers ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Action : Préconiser des techniques alternatives de débardage

◇ **Transversalités** : fiches – actions n°12-16/19/22

◇ **Contexte - Problématique** : afin de concilier d'une part la préservation des habitats et des espèces remarquables et d'autre part l'exploitation forestière de certains secteurs difficiles d'accès et/ou insuffisamment desservis, l'utilisation de techniques alternatives de débardage (cheval, câble-mât) seraient à préconiser afin d'éviter toute nouvelle création de piste forestière non justifiée économiquement. L'utilisation de porteurs serait également à développer.

◇ **Objectifs** :

- préserver les habitats forestiers et associés remarquables (forêts alluviales et de fond de ravins, forêts de pente, éboulis, ...),
- préserver les milieux aquatiques (qualité des eaux, structure physique) et les espèces associées,
- permettre l'intervention et la récolte dans des peuplements forestiers situés en secteurs difficiles et/ou mal desservis, où la création d'une desserte serait dommageable pour les milieux naturels et non justifiée économiquement.

◇ **Préconisations** :

Conformément à la *fiche – action n°22*, les techniques alternatives de débardage seraient à préconiser préférentiellement :

- dans les zones plus ou moins bien desservies mais présentant de nombreux habitats et/ou espèces à forte valeur patrimoniale dans lesquelles la création de nouvelles dessertes serait dommageable,
- dans les zones de productivité faible (< 3 m³/ha/an volume – aménagement) ne nécessitant pas de nouvelles créations.

Pour toute exploitation faisant appel à des techniques de débardages alternatives, il s'agira :

- de réaliser une étude de faisabilité dans les zones à exploiter : étude technique, écologique et économique,
- de déterminer le surcoût financier engendré par le choix d'une technique alternative de débardage,
- de réaliser le suivi technique et économique des zones exploitées.

◇ **Localisation** : zones de productivité faible, zones plus ou moins bien desservies mais présentant des habitats et/ou espèces sensibles à l'intérieur du site Natura 2000

◇ **Echéancier** : 2003 – 2008

◇ **Maîtres d'ouvrage** : communes, propriétaires privés.

◇ **Coordination et suivi** : Syndicat Mixte du Pays Loue - Lison.

◇ **Partenaires** : association des communes forestières, syndicat des producteurs forestiers du Doubs, ONF, CRPF, DDAF, DIREN, Pro-Forêt, Afocel, entreprises de travaux forestiers

◇ **Coûts** :

- coûts journaliers débardage par traction animale : 12.2 €/m³ à 22.9 €/m³; coûts journaliers débardage par câble : 20 €/m³ à 24 €/m³. Ces valeurs sont variables en fonction de divers paramètres liés à la topographie, à la densité des peuplements et à la desserte forestière en place,
- Animation et suivi de la fiche – action : inclus au coût du poste du chargé de mission Natura 2000.